

## CGV & MODALITÉS DE FINANCEMENT

Mis à jour le 01/01/2022

### Informations générales

SCHILLER ADVISORY est un organisme de formation privé ayant déclaré son activité de prestataire de formation professionnelle auprès de la préfecture de la région ILE-DE-FRANCE (numéro de déclaration d'activité : 11922346492), constitué sous la forme d'une société par actions simplifiée au capital de 8000 euros, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 844644492, dont le siège social se situe 51 boulevard Jean Jaures 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, représentée par son président, la SAS A4GA – AMPHORE G ADVISORY dont le siège social se situe 51 boulevard Jean Jaures 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Les prestations de formation proposées par notre organisme sont des formations dont l'objectif est professionnel, régies par les dispositions du Livre III de la sixième partie du Code du Travail. Nos tarifs sont publiés TTC et affichés dans chacune des fiches formation présente sur notre site internet dans l'onglet.

Le règlement intérieur applicable aux bénéficiaires est disponible sur notre site internet.

Le contenu de la formation et ses objectifs sont définis sur l'offre de formation qui vous est soumise avant toute validation de votre inscription, soit sur le programme de formation transmis directement par le centre par mail, soit sur les sites présentant les formations, dont celui de l'agence DPC (agencedpc.fr).

Pour les heures de formation se déroulant à distance mais en présence d'un formateur (classe virtuelle), ledit formateur dispose de l'expérience nécessaire pour la dispense de celle-ci, et procède à l'analyse des évaluations des apprenants pour : établir leur évaluation d'évaluation des acquis afin de déterminer l'atteinte des objectifs.

Pour les formations se réalisant à distance, une assistance technique est disponible sur l'un les supports ci-dessous :

- Assistance gratuite par téléphone au 09 75 18 18 75 du Lundi au Vendredi de 10h à 18h
- Support par email à l'adresse [assistance@institut-schiller.fr](mailto:assistance@institut-schiller.fr)

Les activités pédagogiques à réaliser sur la plateforme en classe virtuelle, les durées moyennes de réalisation, la période de réalisation et les modalités d'évaluation sont définies comme suit :

- Activités pédagogiques : Vos modules, leçons et exercices vous seront proposés via votre accès à votre classe virtuelle.
- Durée moyenne de réalisation : Pour les formations à distance la formation est dispensée et son temps est calculé par notre centre en fonction des objectifs à atteindre.

- Période de réalisation : la période de réalisation de votre formation est définie par le temps de la session à laquelle vous participerez. Elle ne saurait être prolongée en aucun cas.
- Modalités d'évaluation : Tout au long de votre parcours de formation, vous serez invités à réaliser des QCM. En fin de formation un questionnaire de satisfaction a chaud vous sera transmis par le formateur afin de recueillir vos impressions, vous serez également sollicité dans les 3 mois suivant votre formation afin de remplir un questionnaire à froid pour que nous puissions connaître l'impact de cette formation.

Les informations contractuelles sont toujours données en langue française.

Toute inscription à une formation déclenche l'envoi d'un Document de Contractualisation à retourner signé.

Tous nos prix sont indiqués toutes taxes comprises.

Si les frais pédagogiques sont réglés intégralement par les financeurs publics, mutualistes ou paritaires de la formation professionnelle, le paiement est à effectuer par ce financeur à l'ordre de SCHILLER ADVISORY à la réception de facture, après exécution de la prestation

Si le bénéficiaire de la formation souhaite la régler sur fonds personnel ou s'il existe un reste à charge pour le bénéficiaire de la formation après financement par un financeur public, mutualiste ou paritaire

Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, SCHILLER ADVISORY pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- si une annulation intervient avant le début de la prestation est remboursé en totalité de l'éventuel montant déjà réglé
- si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à SCHILLER ADVISORY à titre d'indemnité forfaitaire.

### Convocation et attestation de présence

Une convocation indiquant le lien de la plateforme de formation et les dispositions de la formation est adressée au client.

Une attestation de présence, établie en conformité avec les journaux de connexion de la plateforme est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation.

### Renonciation

Le fait, pour SCHILLER ADVISORY de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

### Confidentialité

SCHILLER ADVISORY et le bénéficiaire de la formation s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et les documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économique, technique, commerciale, etc.), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

### Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre SCHILLER ADVISORY, les bénéficiaires et les financeurs.

### Attribution de compétence

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nanterre quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de SCHILLER ADVISORY qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

## FINANCEMENT DES FORMATIONS

Les frais pédagogiques sont réglables au plus tard la veille du début de la formation, par virement bancaire, chèque libellé à l'ordre de Schiller Advisory ou en espèces dans la limite de 1000 euros.

Ils sont remboursables à 100% en cas d'annulation avant la date de début de la formation. Après cette date, ils ne sont pas remboursables.

Selon votre situation, certaines de nos formations peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale des frais pédagogiques par un opérateur de compétences et/ou l'ANDPC.

Vous devez impérativement demander cette prise en charge avant de valider votre inscription à la formation. Pour vous assister dans les démarches de demande de prise en charge auprès de ces financeurs, notre équipe est disponible du lundi au vendredi de 10h à 18h au 09.75.18.18.75 et par mail sur [financement@institut-schiller.com](mailto:financement@institut-schiller.com)